



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 11 octobre 2024

Objet : Question parlementaire n° 1283 du 3 octobre 2024 de Madame la Députée Paulette Lenert et de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Paquet de mesures dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants ».

Madame la Ministre,

En date du 3 octobre 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, du Ministre des Affaires intérieures, de la Ministre de la Justice, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, de la Ministre de la Défense et du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Paulette Lenert et Monsieur le Député Dan Biancalana.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action
humanitaire

(s.) Xavier Bettel